

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00591

Numéro SIREN : 877 850 271

Nom ou dénomination : A TRAVERS CHAMPS

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2023 sous le numéro de dépôt 1600

15 MAI 2023



A TRAVERS CHAMPS
635 av. de la Gimone
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

BILAN AU /30/09/2022/ /12/ MOIS

Certificat conforme

☎ 05.61.13.59.59 📠 05.61.13.59.58 ✉ admin@cabinet-pubil.fr

Société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Toulouse - MIDI-PYRENEES

S.A.R.L. au capital de 300 000 €

N.I.SIRET 492 952 676 000 12 - Code APE 741C - N° intracommunautaire FR 17 492 952 676 000 12

Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 635 av. de la Gimone		82500 BEAUMONT DE LOMAGNE		
Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 8 7 7 8 5 0 2 7 1 0 0 0 1 7		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 30 09 2022		
		N-1 30 09 2021		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
	Frais de développement * CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
	Fonds commercial (I) AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	Terrains AN	AO		
	Constructions AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	2 205	1 102
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	1 322	2 046
Immobilisations en cours AV	AW			
Avances et acomptes AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (I)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
	Autres participations CU	CV		
	Créances rattachées à des participations BB	BC		
	Autres titres immobilisés BD	BE		
	Prêts BF	BG		
	Autres immobilisations financières* BH	BI		
	TOTAL (II) BJ	BK	3 527	3 148
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS		
Marchandises BT		BU	34 100	20 250
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY		
Autres créances (3) BZ		CA	47 287	19 178
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		
Disponibilités CF	CG	64 425	68 406	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	264	243
	TOTAL (III) CJ	CK	146 076	108 077
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	3 527	149 225
	152 752			108 630
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :	Stocks :
				Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...000.....)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	83 325	
	Report à nouveau	DH		18 112
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 955	65 213
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	124 780	88 825
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 593	18 942
	Dettes fiscales et sociales	DY	852	863
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	24 445	19 805
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	149 225	108 630
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	24 445	19 805
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPS

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	270 048	FB		FC	270 048
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF	
		FG	3 530	FH		FI	3 833
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	273 578	FK		FL	273 578
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	476
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	274 054
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	214 545
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(13 850)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	557
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	34 468
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 140
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*				GA	838
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	305
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	238 003
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	36 051
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	18
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	18
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	18
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	36 069

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPS

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	114		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	114		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(114)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	274 072	303 826	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	238 117	238 613	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	35 955	65 213	
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives A8 dont cotisations Madelin A7 aux nouveaux plans d'épargne retraite				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
penalites		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		114			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPS										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	2 224	KT		KU	1 083	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	546	KW		KX	2 350	
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	472	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	3 242	LO		LP	3 433	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	3 242	OH		OJ	3 433		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	3 308	ML	3 308	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	2 896	MO	2 896	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	472	MU	472	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	6 676	NI	6 676		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations				IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL	6 676	OM	6 676		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Supplément

CART Cabinet Eric PIHRELLI

Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPS

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPS

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 671	QA	534	QB		QC	2 205
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	546	QE	304	QF		QG	850
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	472	QM		QN		QO	472
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 689	QV	838	QW		QX	3 527
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	2 689	QP	838	QQ		QR	3 527

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.géol.agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.géol.agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant (NS + NT + NU)		NY				Total général non venant (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

SART, Cabinet Eric PUIRRIEUX

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- ASSURANCE	264		
Total	264		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

" A TRAVERS CHAMPS "

**S.A.S. au capital de 5 000 €
Siège social : 635 avenue de la Gimone (82500) BEAUMONT DE LOMAGNE
R.C.S. MONTAUBAN 877 850 271**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE REUNIE
Le 7 mars 2023 A 17 HEURES**

- I -

L'an 2023, le 07 mars à 17h00

Les actionnaires de la société A TRAVERS CHAMPS, société par actions simplifiée au capital de 5000 €, dont le siège social est situé 635 avenue de la Gimone - 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de MONTAUBAN, sous le numéro 877 850 271, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur est adressée individuellement par courrier simple ou par courrier électronique.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par M.David DUCASSE, actionnaire, président de la SAS A TRAVERS CHAMPS.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que quatre actionnaires, représentant 5000 actions chacun sur les 5000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président constate en conséquence que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- les statuts de la société,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses gérants ou associés,
- les comptes (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

- II -

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 30 septembre 2022 et rapport sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours du même exercice,

- Examen et approbation des comptes dudit exercice, quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport du président sur la gestion du groupe.

La discussion est ouverte : le président apporte des précisions sur les opérations de l'exercice clos objet de l'assemblée.

Le Président donne la parole aux participants à l'assemblée, mais personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

- III -

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et pris connaissance des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Elle confirme en tant que de besoin qu'aucune rémunération n'a été versée aux actionnaires.

Elle décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 35 955,04 €, comme suit :

- au compte autres réserves	241,04 €
- en distribution de dividendes,	35 714,00 €

soit un dividende de 7,14 € pour chacune des 5000 actions, avant prélèvements sociaux.

Les distributions de dividendes effectuées au profit des personnes physiques sont désormais soumises au paiement par la société dans les quinze jours suivant l'expiration du mois de leur mise en paiement :

Il

- d'un prélèvement obligatoire de 17,2 % (taux en vigueur à ce jour), correspondant aux prélèvements sociaux ;
- d'un prélèvement forfaitaire libératoire et obligatoire de 12,80 % (taux en vigueur à ce jour) pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de sommes perçues à titre de dividendes. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu qui s'imputera sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle il est opéré et s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera remboursé.

Il est précisé que les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement.

Les sommes dues au titre de ces prélèvements obligatoires seront directement précomptées par la société du montant des dividendes à verser.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et pris connaissance du registre des décisions des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont délégués au président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- VI -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M.David DUCASSE



M.Loïc DUCASSE



Mme Séverine DUCASSE



M.Romain DUCASSE

